

REGION WALLONNE

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

Modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) d'OLNE

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009, modifié le 21 janvier 2010, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 septembre 2008 approuvant le renouvellement de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'OLNE;

Vu les délibérations du conseil communal des 5 août 2009, 13 décembre 2010 et 17 mars 2011, prenant acte de modifications dans la composition de ladite commission ;

Vu la lettre de démission du 21 juin 2009 de Monsieur Marcel CONRADT de son poste de membre effectif de la CCATM, représentant des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité tels que visés à l'article 7 du code précité ;

Vu la lettre de démission du 14 décembre 2010 de Monsieur Pierre KUBASZEWSKI de son poste de membre suppléant à la CCATM, représentant des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité tels que visés à l'article 7 du code précité ;

Vu la lettre de démission du 22 octobre 2010 de Monsieur Bernard LOREA de son poste de membre effectif de la CCATM, représentant des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité tels que visés à l'article 7 du code précité ;

Considérant que le conseil communal propose de désigner Madame Michèle RENKIN-KUBASZEWSKI, actuelle deuxième suppléante de Mr NUSGENS, en tant que première suppléante de Mr ROUSSEL, en remplacement de Monsieur Pierre KUBASZEWSKI, démissionnaire ;

Considérant que le conseil communal propose de permuter le mandat de Monsieur Bernard LOREA, membre effectif démissionnaire, devenu conseiller communal, avec le mandat de premier suppléant du quart communal de Monsieur Corentin LENELLE ;

Considérant que la première suppléante de Mr LOREA, Madame Mariette VANDEWEYER, n'a pas sollicité le poste laissé vacant par Mr LOREA ;

Considérant que Monsieur LENELLE avait posé une candidature personnelle lors du dernier renouvellement de la composition de la CCATM et qu'il a renvoyé un courriel le 28 février 2011 marquant son accord pour remplacer Mr LOREA ;

Considérant que Monsieur Jean-Philippe MOUTSCHEN, membre suppléant de la CCATM, représentant des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité tels que visés à l'article 7 du code précité a exprimé oralement sa volonté de mettre fin à son mandat ;

Considérant que ce dernier n'a pas donné de réponse écrite aux différents courriers que le conseil communal lui a adressés pour confirmer sa décision et que le conseil communal a dès lors acté cette démission dans sa délibération du 17 mars 2011 et qu'il a choisi de ne pas remplacer le suppléant démissionnaire ;

Considérant que le conseil communal a adressé deux courriers à Madame Chantal RIGAL, membre effectif de la CCATM, représentant des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité tels que visés à l'article 7 du code précité, pour connaître ses intentions quant à la poursuite de son mandat ;

Considérant que ces courriers sont restés sans réponse et que le conseil a dès lors acté cette démission dans sa délibération du 17 mars 2011 et qu'il a choisi de la remplacer par le premier suppléant du membre démissionnaire, lequel est lui-même remplacé par Mr Roger DECHENE, actuel deuxième suppléant de Monsieur Jean-Claude LORQUET ;

Considérant que ces modifications ne vont pas à l'encontre du prescrit décrétoal, de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité et du règlement d'ordre intérieur de la CCATM d'OLNE, approuvé par arrêté ministériel du 10 septembre 2008 ;

A R R E T E :

Article 1^{er} - Les modifications de la composition de la CCATM d'OLNE, telles qu'elles sont contenues dans les délibérations du conseil communal des 5 août 2009, 13 décembre 2010 et 17 mars 2011 sont approuvées.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de :

- Membres effectif MM Marcel CONRADT et Bernard LOREA ;
- Membres premiers suppléants de MM Corentin LENELLE, Pierre REMACLE, Pierre KUBASZEWSKI et Jean-Philippe MOUTSCHEN ;
- Membres seconds suppléants de Mme Michèle KUBASZEWSKI-REQUIN et de Mr Roger DUCHENE.

Les autres mandats sont confirmés.

Article 2 - La CCATM est désormais composée comme suit :

Président de la CCATM :

Raphaël LAST

Représentants du quart communal :

Effectifs	Premiers suppléants	Seconds suppléants
Alberto SAVO	Anne Marie FRANKART-ERWOINNE	/
Pierre LENOM	Bernard LOREA	/
Léon LEHANCE	Sabine NIX-ENGLEBERT	Philippe NIX

Représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Premiers suppléants	Seconds suppléants
Pierre NUSGENS	Isabelle DELREZ-KAIRIS	/
Marie-Madeleine KAIVERS-DAENEN	Jean-Paul DEPAIRE	/
Pierre REMACLE	Roger DECHENE	/
Corentin LENELLE	Mariette VANDEWEYER	/
Marc ROUSSEL	Michèle RENKIN-KUBASZEWSKI	/
Dominique JURDANT	Patrice GAUVRY	/
Morgane DUMONT	François KLARZYNSKI	/
Pierre-Yves DELHEZ	/	/
Jean-Claude LORQUET	Jean-Marc DEBAAR	/

Article 3 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

17 MAI 2011



Le Ministre de l'Environnement, de
l'Aménagement du Territoire et de
la Mobilité,

Philippe HENRY